

RÉSOLUTION
2024-004

**ACHAT DE MATÉRIAUX POUR RÉFECTION DE LA SALLE
COMMUNAUTAIRE DE CHEVERY**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golf-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024, suivant la *Loi concernant la municipalité de la Côte Nord du golfe Saint-Laurent (11-12 ÉL. II, C. 97)* et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la toiture et les fermes de toit de la salle communautaire de Chevery doivent être réparées;

CONSIDÉRANT QUE GIDC inc. a déposé une soumission pour un montant de 81 328,26 \$, taxes incluses, le 6 décembre 2024 pour l'achat des matériaux nécessaires afin d'effectuer cette réparation;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir les matériaux au début du mois de mai 2025, il faut commander les matériaux à l'avance;

CONSIDÉRANT l'article 8 de l'ordonnance 658-2022 intitulée *Règlement sur la gestion contractuelle*, autorise la Municipalité à octroyer le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission du groupe GIDC du 6 décembre 2024, pour l'achat des matériaux nécessaires afin d'effectuer les réparations du toit de la salle communautaire de Chevery, pour un montant de 81 328,26 \$, taxes incluses.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président